

ACTES PROFESSIONNELS ACCOMPLIS PAR DES AMBULANCIERS DANS LE CADRE DE L'AIDE MEDICALE URGENTE ET RECYCLAGE AFGSU 2



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'intégrer dans le dispositif d'aide médicale urgente en tant qu'ambulancier en connaissant le cadre réglementaire.
- Identifier les conditions techniques de mise en œuvre des actes et leurs risques.
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des règles de bonnes pratiques
- Être capable de rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluri-professionnelle adaptée.



21h
01/06, 02/06 et
03/06/2026



9h – 12h30
13h30 – 17h



Ambulanciers
titulaires du diplôme
(référentiel du
26/01/2006)



IFPS Privas
CESU 07

Contact

- Fatima LEMAITRE-AJEKNA
04 75 20 16 02
fatima.lemaitre-ajekna@ahsm.fr

Formateurs IFPS et CESU 07

- **Sabine MAUREL**
Infirmière (IFPS)
- **Thomas VASSAS**
Infirmier (IFPS)
- **Pascal AERA**
Infirmier (CESU 07)

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas
- Analyse de la pratique
- Ateliers de simulation

Modalités de suivi et d'évaluation

- QCM, quizz et mise en situation professionnelle
- Emargements
- Certificat de réalisation
- Enquête de satisfaction
- Bilan commanditaire

Tarif et Nombre de stagiaires

- **16 participants**

Un minimum de 6 participants est requis pour le maintien de la session de formation.

- Coût de la formation :
600 € par participant
5 000 € pour un groupe de 10

Les frais restent dus pour tout désistement une semaine avant le début de la formation.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- **Module 1** : Cadre réglementaire (3,5 heures)
 - Rappel du cadre réglementaire d'intervention dans le dispositif de l'aide médicale urgente
 - Décret du 22 avril 2022 relatif aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.
- **Module 2** : Application des actes professionnels (14 heures)
 - Concept d'asepsie, de qualité et sécurité des soins relevant de l'urgence
 - Principes des actes professionnels à pratiquer selon son domaine de compétences
 - Appréciation d'un tableau clinique d'asthme aigu grave, d'overdose d'opiacés, de choc anaphylactique, d'hypoglycémie, de douleur aiguë, de douleur thoracique sévère
 - Règles de préparation et d'administration des thérapeutiques sur prescription
 - Réalisation d'actes professionnels en lien constant avec le médecin.
 - Réalisation d'actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié.
- **Module 3** : Recueil et Traçabilité (3,5 heures)
 - Règles de transmission d'information et de données cliniques à la régulation médicale
 - Recueils et traçabilité numérique des données nécessaires à une prise en soins en situation d'urgence
 - Saisie numérique de données et d'actes de soins réalisés.

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE

- De mettre en œuvre les actes professionnels adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patients pris en charge par les services d'aide médicale urgente.
- D'identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin dans une situation d'urgence et de transcrire avec exactitude les informations recueillies et les actes réalisés pour assurer une continuité de prise en soins adaptée à l'état clinique du patient.
- Connaître les principes fondamentaux de mise en œuvre des actes professionnels relevant de son domaine de compétence et relatifs à l'aide médicale urgente selon leur condition réglementaire d'application.
- Aura revalidé son AFGSU 2 sous réserve qu'elle date de moins de 4 ans.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Référent handicap :

Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22